

COMPOSITION DES JURYS DE S LECTION

MASTER 1 re ANN E

Campagne 2022 – 2023

Le Pr sident de l'universit 

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;

Vu les statuts de l'Universit  de Tours ;

Vu la proposition de composition des jurys formul e par le Directeur de l' cole Polytech Tours,

D CIDE

Article 1 : D signation des jurys de s lection

Les demandes d'admission en premi re ann e de Master pour l'ann e universitaire 2022–2023 sont examin es par un jury compos  des personnes d sign es ci-apr s :

 COLE POLYTECH TOURS

MENTION URBANISME ET AM NAGEMENT

Parcours Urbanisme et durabilit  (Planning and sustainability)

Pr sident : Christophe DEMAZIERE

Membres : Abdelillah HAMDOUCH

Vincent ROTGE

Divya LEDUCQ

Jos  SERRANO

Kamal SERRHINI

S bastien LARRIBE

Article 2 : Affichage

La pr sente d cision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'universit .

Article 3 : Ex cution

Le directeur g n ral des services est charg  de l'ex cution de la pr sente d cision.

Fait   Tours, le 7 janvier 2022

Pour le Pr sident de l'Universit  et par d l gation,
Vice-pr sident en charge de la formation et de la vie universitaire

Florent MALRIEU

